

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 5

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le treize novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente,

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*parti avant le vote de la question n°43*) et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FERRON Yves ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine,

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/217

OBJET : REGIE UBAYE SKI : CONVENTION D'UTILISATION HIVERNALE DU DOMAINE SKIABLE STATION DE SKI STE ANNE COMMUNE DE LA CONDAMINE CHATELARD ENTRE LA CCVUSP REGIE UBAYE SKI ET L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE AUTORISEE

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye a été substituée aux droits et obligations qui liaient l'ancien District des Hautes Vallées de l'Ubaye (dissout en 1994) et l'Association Foncière Pastorale Autorisée dans le cadre d'une convention d'utilisation hivernale du domaine skiable de Sainte-Anne La Condamine datant de 1984 ;

VU la mise en conformité des statuts de l'AFPA par arrêté préfectoral N°2009-406 en date du 12 mars 2009 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye (CCVU) et Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;

VU sa délibération n°2017/15 du 10 janvier 2017 décidant la création d'une régie à autonomie financière ;

VU la délibération n°2017/252 du 14 novembre 2017 portant sur la modification des statuts de la Régie Sauze Super Sauze dénommée à compter du 1^{er} janvier 2018 « Régie Ubaye Ski » ;

CONSIDERANT qu'à compter du 1er janvier 2018, la gestion (exploitation et investissement) du domaine de ski alpin de Sainte-Anne est intégrée dans la régie « Ubaye Ski » ;

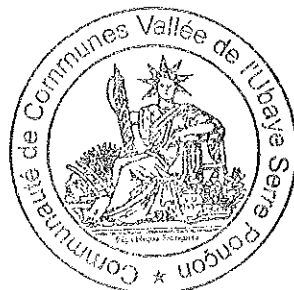
VU le projet de convention établi à cet effet entre la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » - Régie Ubaye Ski et l'Association Foncière Pastorale Autorisée ;

Après délibéré,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée.
- **AUTORISE** la présidente à procéder à sa signature.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

Séance du 13 novembre 2018